

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 16 janvier 2007

DATE DE LA CONVOCATION : 09/01/2007 CONSEILLERS EN EXERCICE 15

DATE DE L’AFFICHAGE : 09/01/2007 CONSEILLERS PRESENTS : 15

L’an deux mil sept, le seize janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire**

Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BELLONET, SAILLY, LE COUSIN, LEGOIS, PASQUIS, BEAUVAIS, SIMON, PROUIN, HALLEY, Conseillers

Secrétaires de séance : Madame GUIGNERY, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération ‘régie d’avances’

Délibération ‘Dépenses d’investissement’

Délibération ‘maîtrise d’œuvre construction bâtiment de la poste’

Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 5 décembre 2006

Suite à la lecture du compte-rendu, Didier SAILLY remercie Monsieur Le Maire, pour le courrier adressé à Monsieur Le Préfet de la Seine-Maritime exposant le risque pour ses Administrés devant la non réquisition de la caserne des Pompiers de CANTELEU, suite à leur mouvement de grève.

A l’interrogation du *devenir* du nouveau bac, Monsieur Le Maire répond qu’il est en fonction au Val-de la Haye, en attendant les travaux pour réduire les nuisances sonores de ce nouveau bac.

Jean-François CAPO CANELLAS réitère sa demande pour qu’un courrier soit adressé aux différentes autorités afin de les alerter sur le risque d’effondrement des berges d’Hénouville et sa répercussion en amont sur SAHURS.

En l’absence d’autres observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération ‘régie d’avances’

Suite au rapport de contrôle de régie effectué par la trésorerie de Grand-Couronne, en décembre dernier, Monsieur Le Maire demande que l’article 4 de la délibération de la régie d’avances de la Mairie, faisant référence à une périodicité de dépôt mensuelle, soit modifiée au profit d’un dépôt semestriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide que la périodicité des dépôts de la régie d’avance de frais de la Mairie est semestrielle, à compter du 1^{er} janvier 2007.

2. Délibération ‘Dépenses d’investissement’

Considérant la nécessité d’assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des premiers mois de l’exercice en cours sans attendre le vote du budget du nouvel exercice, Monsieur Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le vote d’une mesure permettant d’engager des dépenses d’investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Monsieur Le Maire, à mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des dépenses par chapitres inscrit au budget 2006.

3. Délibération 'maîtrise d'œuvre Construction bâtiment de la poste'

Dans la perspective des travaux de construction du bâtiment de la poste, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu 3 propositions d'architectes pour la maîtrise d'œuvre; les pourcentages d'honoraires variant de 10 à 13,5 % pour des travaux estimés à environ 320 000,00 €.
Après étude comparative, il invite le Conseil à se prononcer sur le choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture de Monsieur BONHAUME et autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires ainsi qu'à rechercher les subventions possible pour la bonne marche de ce projet.

4. Questions diverses

Monsieur Le Maire remercie la Société PROUIN de son intervention pour le changement de la grille et de la barrière de l'école.

Il donne lecture :

- d'une carte de voeux adressée par le comité des fêtes à la municipalité,
- de lettres de remerciements pour le colis de Noël,
- d'un courrier de l'ANCG (Association Nationale des Coureurs de Grèves) sollicitant une subvention. Le Conseil émet un avis favorable et décide que cette demande sera traitée au moment du vote des subventions,
- d'un courrier de la Préfecture de Seine-Maritime annonçant un raid normand les 27 et 28 janvier prochain avec passage sur la Commune,
- d'un courrier du Président de l'association SLS sollicitant une réunion de concertation entre les différents intervenants de la salle polyvalente pour définir les responsabilités d'exploitation de cette salle.

Il informe le conseil que :

- le rendez-vous prévu ce jour avec la Société STIMN pour étudier les réparations sur l'algéco situé derrière la salle polyvalente est reporté au 17 janvier,
- une exposition-vente de peinture au profit du Resto du Coeur, à laquelle participe Monsieur GOBET, aura lieu à Saint Léger du Boug Denis,
- la facture ATESAT 2006 est d'un montant de 477.39 €,
- le plan des voies communales a été envoyé par la D.D.E.

Par ailleurs, il invite le Conseil à se prononcer sur une demande émanant du F.C.A.I.E. du Val de Reuil sollicitant une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention, décide de verser au C.F.A.I.E., une subvention de 50 € par adolescent de la commune fréquentant le centre.

Jean-François CAPO CANELLAS informe le Conseil que :

- la commission des finances s'est réunie le 8 janvier, pour une première analyse des résultats du compte administratif 2006 et qu'après la prochaine réunion du 29/1/2007, un bilan détaillé de l'année écoulée sera présenté au Conseil,
- qu'une commission a assisté à la présentation d'installation d'un site WEB par l'un des prestataires sélectionnés et, que le même jour, l'agglomération a annoncé la mise à disposition d'une page WEB sur leur site pour toutes les communes de la C.A.R. Une analyse comparative s'impose avant toute décision.

Stéphane PROUIN signale que :

- des dalles de pierres devant les commerces sont fendues,
- le passage surélevé face au fleuriste présente un dénivelé anormal,
Monsieur Le Maire l'informe qu'une réunion est prévue en mars pour faire le point sur les derniers travaux d'aménagement.
- une importante tâche sur la chaussée Rue Maze due probablement à une fuite d'un camion de l'entreprise de prestations intervenue sur la Commune.

Bernard LEGOIS remercie Monsieur Le Maire pour la médaille qui lui a été remise lors de la cérémonie des vœux.

Pierre PASQUIS informe l'assemblée :

- qu'une réunion de l'ADMR aura lieu le 17 janvier à la Mairie de St Pierre de Manneville qui met une salle à disposition de l'association en attendant la construction de celle de Sahurs,
- qu'il représentera le CCAS lors d'une réunion prévue au Conseil Général le vendredi 19 janvier et ayant pour objet 'les personnes âgées dans le cadre de l'Agglo.

Jean SIMON signale qu'il a été interrogé par les enquêtrices de l'Agglo pour connaître le nombre de bacs à déchets à prévoir au cimetière. Il s'inquiète des dates d'intervention pour la pose du poteau de signalisation au bas du Chemin du gal et de la barrière Chemin de l'Ancien Moulin.

Jean-Paul BEAUVAIS interroge Monsieur Le Maire :

- sur la présentation des projets du Port Autonome de Rouen. M le Maire lui répond qu'il en est toujours à ce qu'il a dit il y a plusieurs mois, c'est-à-dire que la Préfecture a demandé au port de ne pas se limiter au seul dossier CEMEX, mais de présenter un projet global d'extension des activités du PAR y compris avec son aspect environnemental.
De plus, il signale avoir reçu une convocation pour une réunion à la Préfecture, le 23 janvier, avec tous les Maires riverains de la Seine, pour une présentation par le Port du projet du creusement du chenal pour permettre le passage de bateaux qui ont besoin d'un tirant d'eau supérieur à la possibilité actuelle.
- sur la possibilité d'effacement de réseaux, rue Saint Maur. Il lui est répondu que cette requête, compte-tenu de l'importance de son coût, devra être étudiée parmi tous les autres projets d'investissements lourds.

Jacky LE COUSIN informe l'assemblée que les statuts du Comité des Fêtes vont être modifiés pour permettre désormais l'accès des Horsains au comité.

Michel BOURDEAU rappelle que le banquet des anciens aura lieu, le 18 mars.

Yves BAZIRE s'interroge sur l'entretien d'une partie des bois communaux. Il se propose de définir un plan d'abattage et d'entretien d'une parcelle et d'encadrer les Salhuciens qui souhaiteraient venir y travailler et récupérer du bois. **Les personnes désirant y participer doivent se faire connaître en Mairie.**

Pascale BERTIN demande si parallèlement à la mise en place de bacs de ramassage des déchets, il sera toujours distribué des sacs poubelles. Elle annonce la reprise des réunions pour le journal, le 7 février prochain.

Didier LEGRAND informe :

- que la plantation d'arbres à la chambre de dépôts a été réalisée,
- que nous sommes dans l'attente de 2 devis pour l'informatique de la Mairie et l'école avec la mise en place de l'ADSL,
- qu'il attend le devis pour la pose d'un filet de protection dans la cour de récréation pour éviter les envois des ballons.

Pour clôturer la séance, Monsieur Le Maire renouvelle ses félicitations à Mesdames Martine BAZIRE et Marie-Rose LEGOIS, Messieurs Bernard LEGOIS et Didier SAILLY pour leurs décorations reçues lors de la cérémonie des vœux.